

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

| DU LUNDI 13 MARS 2023

Par suite d'une convocation en date du lundi 6 mars 2023, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Social du Pays de l'Ourcq se sont réunis dans l'Espace Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne le lundi 13 février 2023 à 18 h, sous la présidence de M. Pierre EELBODE, Président de la Communauté de communes.

La convocation a été affichée le lundi 6 mars 2023.

Présents : BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, FRANCIS CHESNÉ, PIERRE EELBODE, CHANTAL GIRAUD, MICHÈLE GREINSCHGL, ISABELLE KRAUSCH, CHRISTINE LASSIÈGE, FRÉDÉRIC MAAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU ET SYLVIANE TRONCHE.

Absent ayant donné mandat de vote : GENEVIÈVE BORAWSKI À SYLVIANE TRONCHE.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : VIRGINIE BERTHELIN, BRIGITTE BOULVIN, NADINE CARON, VICTOR ÉTIENNE, NATHALIE HERPSONT, LAURENT MARCILLOUX, VALÉRIE SOULIER, FRANCINE THIERY ET JOËL WILHELM.

Assistaient au Conseil : S. LASCOURRÈGES, Directeur Général du Pays de l'Ourcq, Y. MOUGENOT, Responsable de France Services (CIAS) et T. TOURET RODRIGUES, Responsable Communication du Pays de l'Ourcq.

M. Pierre EELBODE ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, le quorum est atteint.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil d'administration a désigné M. CHESNÉ, pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2023

2- Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Avant de débiter sur le premier point à l'ordre du jour, M. EELBODE propose d'évoquer les questions diverses. Il donne la parole à S. LASCOURRÈGES qui présente les actualités de la Maison des Enfants (MDE). Celle-ci propose une semaine à thème, du 20 au 25 mars, autour de la parentalité. La MDE fait d'ailleurs participer certaines associations du territoire.

M. EELBODE demande ensuite à Y. MOUGENOT s'il y a des actualités autour de France Services. Ce dernier met en avant les tables rondes à venir dans les collèges. Il précise qu'elles font suite au forum de l'orientation organisé en janvier 2023.

Ainsi, il décrit que France Services va se rendre au sein des collèges avec des professionnels qui vont parler de leur métier. La date pour la rencontre au collège de Crouy-sur-Ourcq est le 23 mars, et celle pour le collège de Lizy-sur-Ourcq est le 13 avril.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU déclare qu'avec le forum de l'orientation axé en grande partie sur l'aéronautique, France Services a été précurseur. En effet, elle affirme que les métiers de l'aérien prennent davantage de place dans les présentations et pour l'avenir des jeunes.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2023

<p>Rapport ou synthèse transmis avec l' ODJ ou exposé du rapporteur</p>	<p>Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, qui s'est tenue le 16 février 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Bernadette BEAUVAIS.</p> <p>Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2023.</p>
<p>Délibération</p>	<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, VU le Code de l'action sociale et des familles, VU le projet de procès-verbal, CONSIDÉRANT que le procès-verbal de chaque séance du Conseil d'administration est arrêté par l'assemblée au commencement de la séance suivante, OUI l'exposé du Rapporteur, Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des votes exprimés, D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2023.</p>
<p>Résultat du scrutin</p>	<p>Ont voté pour : 11 Pouvoir : 1 Ont voté contre : / Se sont abstenus : /</p>
<p>Teneur des discussions</p>	<p>Ce sujet n'a pas donné lieu à discussion.</p>

2- Débat d'Orientation Budgétaire 2023

<p>Rapport ou synthèse transmis avec l' ODJ ou exposé du rapporteur</p>	<p>Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :</p> <p>« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.</p> <p>Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.</p> <p>Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »</p> <p>Ces dispositions s'appliquent au CIAS.</p> <p>Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur le budget 2023 du CIAS sur la base de la note adressée aux membres du Conseil d'administration avec la convocation.</p>
<p>Délibération</p>	<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, VU le Code de l'action sociale et des familles, VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDÉRANT que les dispositions du présent article s'appliquent aux CIAS, CONSIDÉRANT que le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté en annexe, est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale, OUI l'exposé du Rapporteur, Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des votes exprimés, DE PRENDRE acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur le budget 2023 du CIAS.</p>
<p>Résultat du scrutin</p>	<p>Ont voté pour : 11 Pouvoir : 1 Ont voté contre : / Se sont abstenus : /</p>
<p>Teneur des discussions</p>	<p>Mme MOUSSI-LE GUILLOU donne la parole à S. LASCOURRÈGES qui rappelle que le Conseil d'administration est tenu de mener un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les prévisions de 2023. Une note sera envoyée aux conseillers avec un rapport de présentation.</p> <p>S. LASCOURRÈGES évoque dans un premier temps la synthèse des résultats budgétaires provisoires de 2022. Celle-ci a déjà été validée avec les services de la trésorerie. S. LASCOURRÈGES lit les chiffres aboutissant au solde de fonctionnement et d'investissement pour 2022 et met en avant l'excédent global provisoire de clôture au 31 décembre 2022.</p> <p>Aucune remarque n'est faite par le Conseil sur ces chiffres.</p>

S. LASCOURRÈGES passe ensuite aux orientations budgétaires de 2023. Le conseil est soumis à mettre en avant les Ressources Humaines, les dépenses et les recettes.

Il est rappelé le nombre d'agents du CIAS et énoncé que la Directrice de la crèche quittera son poste au 1^{er} septembre 2023.

S. LASCOURRÈGES évoque les titres-restaurant et le remboursement statutaire. Il ajoute que le Contrat Enfance Jeunesse sera renouvelé en fin d'année et déclare qu'une partie de ce que le CIAS touche comme subvention de la part de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est perçue sur le budget général et non sur celui du CIAS. Il y a un jeu de vase communicant entre les deux budgets.

En fonctionnement courant, les dépenses concernent surtout les fournitures administratives, les petits équipements ou encore du matériel pour l'entretien.

À titre indicatif, le recueil des actes signés par le Président a été déposé sur les tables du Conseil, le but étant d'avoir sous les yeux des exemples de dépenses de fonctionnement.

S. LASCOURRÈGES met en avant les grosses dépenses de fluides comme le soutien aux Restaurants du Cœur qui se fait en complément de celui apporté par la mairie de Lizy-sur-Ourcq.

Il dit que pour France Services, les plus grandes dépenses sont les charges locatives, à hauteur de 10 000 €. Il fait un rapide laïus sur les logements d'urgence et rappelle que le CIAS paye une partie de ces loyers à une association.

Il aborde ensuite les divers crédits ouverts et les assurances et conclut en disant que le total des besoins de fonctionnement courant s'estime à près de 89 000 €.

S. LASCOURRÈGES passe ensuite en revue les prestations de services et leur crédit global de 355 700 €.

Il rappelle qu'il est nécessaire de prévoir un crédit de près de 8 050 € pour les interventions du psychologue à la MDE.

Pour continuer, il exprime que la convention de mise à disposition entre la CCPO et le CIAS induit un remboursement de frais à hauteur de 125 000 €. Celui-ci est calculé sur la base des dépenses réelles de 2022.

S. LASCOURRÈGES met en avant les conventions avec les communes de Congis-sur-Thérouanne et Crouy-sur-Ourcq pour l'utilisation des centres de loisirs. Elle est à hauteur de 27 000 € pour l'année 2023.

S. LASCOURRÈGES évoque à présent les recettes propres des services : la halte-garderie/crèche, le relais Parents Enfants, le référent famille, les logements d'accueil temporaires et la Maison des Services au public.

M. MAAS demande ce que signifie LAEP.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU répond qu'il s'agit du Lieu d'Accueil Enfants Parents. Elle explique qu'une éducatrice reçoit les parents sur demande et qu'il y a ainsi un Réseau d'Écoute et d'Appui d'Accompagnement. Elle ajoute que pendant les vacances, le LAEP organise des ateliers avec la présence à la fois des enfants, mais aussi des parents.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU parcourt les projets envisagés pour 2023. Elle dit que le CIAS n'a pas d'emprunt à ce jour, mais qu'il pourrait néanmoins ouvrir des crédits en investissement. Une enveloppe de 8 000 € est réservée pour l'investissement en matériel sur les services, surtout ceux de la MDE.

Elle ajoute qu'une enveloppe à hauteur de 4 000 € est destinée à l'aide à l'acquisition d'équipements en faveur des porteurs de handicap.

Sur la partie fonctionnement, le CIAS aurait à tenir en compte de la fourniture des produits frais aux Restaurants du Cœur.

	<p>Le budget serait à l'équilibre avec 870 000 € de subvention émanant de la CCPO.</p> <p>Mme MOUSSI-LE GUILLOU demande si quelqu'un a une remarque sur toutes ces explications. Personne n'intervient.</p> <p>Le Président propose de passer au vote.</p>
--	--

Mme MOUSSI-LE GUILLOU voudrait savoir si d'autres points divers seraient à mettre en exergue.

Mme TRONCHE déclare qu'une réunion va avoir lieu à Congis-sur-Thérouanne pour le portage des repas aux personnes âgées. Elle demande si le CIAS a vocation à intervenir d'une manière ou d'une autre dans ce service.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU énonce qu'il est difficile de trouver un prestataire avec tous les critères requis pour le portage des repas. Le CIAS devient partenaire d'informations pour les élus. Mais il n'y a pas de vocation à mener un projet lié au portage des repas.

S. LASCOURRÈGES dit que la CCPO a été sollicitée par la mairie de Congis-sur-Thérouanne qui avait commencé des démarches. La mairie a demandé si la CCPO avait pu faire un relai de communication auprès de toutes les autres mairies.

Mme BEAUVAIS énonce avoir été contactée par La Poste. Elle a visité le centre de tri à Mareuil-les-Meaux. Elle dit que chaque commune pouvait porter ce projet. La gestion se fait entre les bénéficiaires et La Poste.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU dit que la présentation sera complète car il faut un nombre de bénéficiaire requis pour La Poste. Le rôle de l'association sera ensuite de diffuser les tarifs et ce que cela comporte.

M. EELBODE souhaite faire un rapide point sur l'actualité du Centre de Santé. Il déclare que la CCPO a eu un rendez-vous avec une boîte de recrutement d'intérimaires (Randstad). Cette réunion a été faite en la présence de A. LAFFORGUE-MIGEOT. Cette société propose une CVthèque importante de médecins qui souhaite intervenir plutôt dans du salariat. Ils voudraient proposer dans un premier temps un médecin sur du mi-temps. La société se rémunérerait en fonction du nombre de fois où l'on ferait intervenir le médecin.

Pour que le projet tienne la route, M. EELBODE dit qu'il faudrait que le médecin travaille 10 h dans la journée. Il ajoute que l'intérêt de travailler avec cette société est l'accès aux candidatures.

M. EELBODE évoque que l'idée originelle était d'avoir un médecin traitant sur le territoire, mais qu'en faisant les calculs, le coût à l'année était très élevé. Selon lui, rien ne vaut ce qui est fait à la Maison de Santé de Crouy-sur-Ourcq avec un médecin libéral.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU déclare que le Département s'est évidemment emparé du sujet. Le but est ainsi d'allier à la fois les forces de la CCPO et celles du Département.

M. EELBODE demande à Mme TRONCHE s'il y a des nouvelles quant à la situation de l'ASSAD.

Celle-ci exprime avoir été reçue à Melun par le Président du Département, Jean-François PARIGI. Elle dit avoir découvert quelqu'un de très à l'écoute et qui a fait quelques propositions pour essayer d'améliorer les soucis de l'ASSAD. M. PARIGI a ensuite sollicité ses services sur le sujet.

Mme LASSIÈGE confirme les propos de Mme TRONCHE. Cette dernière dit que dans deux semaines, elle retourne à nouveau sur Melun, mais cette fois-ci à la rencontre d'un collectif des associations d'aide à domicile.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU dit que le problème rencontré par l'ASSAD se reflète à l'échelle nationale. Des lettres ont déjà été envoyées au Président de la République pour des situations similaires. Elle déclare que M. PARIGI essaie d'abonder en solidarités. Ces sujets sont cruciaux pour lui.

Mme LASSIÈGE dit que M. PARIGI a précisé que ces efforts ne pouvaient pas être rétroactifs sur les 4 années à venir.

Mme TRONCHE exprime que l'ASSAD est consciente qu'il y a beaucoup de choix politiques (l'autonomie, la considération des personnes âgées, etc.) qui ne se traitent pas au niveau départemental.

M. EELBODE remercie Mme TRONCHE pour sa prise de parole. Il souhaite plein de belles choses à l'association pour l'année 2023 à venir.

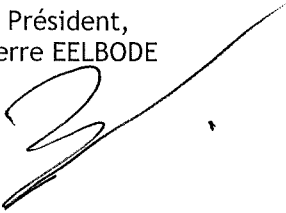
M. Pierre EELBODE lève la séance.

La séance s'est clôturée à 18 h 54.

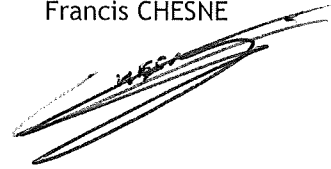
Le présent Procès-Verbal a été adopté à l'unanimité par délibération du Conseil d'Administration du 13 mars 2023.

Fait à OCQUERRE, le 20 avril 2023

Le Président,
Pierre EELBODE



Le secrétaire de séance
Francis CHESNÉ



Certifié exécutoire de la publication le **20 AVR. 2023**